

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 4 JUILLET 2023

DEL-2023-178

L'An deux mille vingt-trois, le 4 juillet, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/06/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

### Étaient présents :

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :**

**Titulaires :** Mmes LAFARIE, PARIS,  
MM. BARRY, CALONE, COUTIER, PAULY, PELLARIN.

**Suppléants :** .

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :**

**Titulaires :** MM. BOUVARD C, BOUVARD M, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, FONTAINE, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

**Suppléants :** .

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN :**

**Titulaires :** Mme TARAGON,  
MM. AEBISCHER, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, SIBILLE.

**Suppléants :** M. BOSSON.

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON :**

**Titulaires :** MM. CONDEVAUX JF, DEAGE, GILBERT.

**Suppléants :** .

#### **Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. BOISIER, CALLET, CHARBONNIER, DEAGE, DUGAVE, EVERAERE, GUILLOTTE, REY, SONNERAT.

**Suppléants :** .

#### **Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. CARTIER, FRANCOIS.

**Suppléants :** .

#### **Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :**

**Titulaires :** MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

**Suppléants :** .

#### **Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :**

**Titulaires :** Mme WENDLING,  
MM GENOUD, GEORGES, GRANGER, MILLET-URSIN.

**Suppléants :** M. PERISSOUD.

### Avaient donné pouvoir :

Mme AUDETTE.

MM. BUFFLIER, BOUCHET, CHARLOT-FLORENTIN, GILLET, MARTIN-COCHER, ROLLIN, SADDIER.

### Étaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MAYORAZ, MERMIER, MUGNIER.  
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACHELLARD, BARBIER, BARON, BARTHALAIS, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCLIER, BURNET, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P, DEFAGO, DERONZIER, DUNAND, GAUDIN, GILET, GONDA, GYSELINCK, HAVEL, HENON, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, MUGNIER, OBERLI, PENHOUËT, PEROU, PERRET, PETIT, PEUGNIEZ, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

### Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, JAILLET,

MM. BLOCQUET, CHALLEAT, DUPERTHUY, GAL, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

M. PAILLOLE : de Syan'EnR.

Membres en exercice : 104  
Présents : 43  
Membres habilités à prendre part au vote : 104  
Votants : 43  
Représentés par mandat : 8

**Objet : ANNULATION DE L'ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION APPEL A PROJETS 2022 POUR LA COMMUNE DE SAINT-JORIOZ**

**Exposé du Président,**

Dans le cadre de l'édition 2022 de l'Appel à projets (AAP) « Rénovation énergétique des bâtiments publics » du SYANE, la candidature relative à la rénovation de la Mairie de SAINT-JORIOZ a été retenue par le jury réuni le 28 juin 2022. Cette décision a été confirmée par les élus du Comité syndical réuni le 7 juillet 2022.

Une subvention de 60.000 € a ainsi été attribuée à la commune de SAINT-JORIOZ pour la réalisation de son projet de rénovation.

La commune de SAINT-JORIOZ a informé le SYANE avant la cérémonie de remise des arrêtés attributifs, qui s'est tenue le 14 octobre 2022, de l'abandon du projet initial et de l'absence de projet défini de remplacement. Par courrier daté du 31 octobre 2022, la commune de SAINT-JORIOZ a cependant exprimé le souhait du maintien de la subvention allouée en vue d'un futur projet de rénovation sur ce même bâtiment.

Les élus de la Commission Maîtrise de l'Energie et de la Transition Energétique réunis le 24 janvier 2023 ont décidé de ne pas maintenir l'octroi de la subvention et d'inviter la commune de SAINT-JORIOZ à renouveler sa candidature à l'Appel à projets 2023, une fois le nouveau projet défini. Un courrier a été transmis à la commune en ce sens le 7 mars 2023.

Les membres du Comité sont invités :

1. à valider l'annulation de l'octroi de la subvention d'un montant de 60.000 € à la commune de SAINT-JORIOZ au titre de l'AAP 2022,
2. à autoriser le Président à signer l'arrêté d'annulation correspondant.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ENERGIES A NUMERIQUE